

AUX SECRETAIRES DES S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE LE 04/11/04

CIRCULAIRE

N°4

Sommaire

E d i t o

**L'arbre qui cache la forêt.
 « La réussite de chacun »
 n'est pas la réussite de tous.**

Trois « nouveautés » sont à l'ordre du jour dans les prochains mois :

- la nouvelle loi d'orientation
- la stratégie ministérielle de réforme (SMR)
- la LOLF (Loi organique sur les lois de finances)

Trois ingrédients d'un cocktail détonnant pour l'Education nationale.

* La première sera issue du rapport Thélot dont cette circulaire se propose de démonter certains des pièges et de vous donner les arguments nécessaires pour alimenter les débats... Il est urgent de mobiliser massivement parents et collègues, de faire barrage aux présumés réactionnaires qui sous-tendent le rapport et de faire avancer nos propositions pour un service public national et démocratique d'Education , seul garant d'une formation initiale de qualité pour tous.

* La deuxième est constituée des propositions que chaque ministère a faites dans le but énoncé clairement et à plusieurs reprises de « faire des économies ».

* La troisième, sous le couvert d'autonomie, de souplesse et de responsabilisation des décideurs, a pour but de décentraliser au maximum la gestion des moyens afin, une fois encore, mais non avouée, de faire des économies. (ces deux aspects seront abordés lors du stage organisé par la FSU le jeudi 13 janvier)

Les pages qui suivent permettent de montrer, en quelques thèmes, que ce qui se passe aujourd'hui dans les premier et second degrés est avant-coureur de ce qui pourrait se passer demain.

L'enjeu du collègue

p 2 à 3

Fiches sur le rapport Thélot

p 3 à 8

Annexes 1 et 2

p 9 à 10

Le Snés propose des réunions débats sur le rapport Thélot et la future loi d'orientation

Armentières	jeudi 25 nov à 18h	lycée G. Eiffel
Cambrai	lundi 15 nov à 18h	lycée P. Duez
Douai	lundi 15 nov à 17h 30	collège Canivez
Dunkerque	mardi 16 nov à 18h	MJC Terre Neuve
Maubeuge	lundi 15 nov à 17h 30	collège J. Verne
Tourcoing	jeudi 18 nov à 18h	lycée Gambetta
Valenciennes	mercredi 24 nov à 14h 30	lycée de l'Escaut
Villeneuve d'Ascq	lundi 15 nov à 18h	local FSU 38 Bd Van Gogh
Arras	jeudi 18 nov à 18h	lycée Robespierre
Boulogne	lundi 15 nov à 18h	lycée Branly
Bruay-la-Buissière	mardi 9 nov à 17h 15	collège Rostand
Calais	mardi 16 nov à 18h	collège J. Jaurés
Lens	lundi 22 nov à 17h 30	lycée Condorcet
Longuenesse	lundi 15 nov à 17h 30	lycée B. Pascal
Montreuil	mardi 9 nov à 18h	lycée E. Woillez
St Pol	jeudi 18 nov 17h 30	lycée Chatelet

L'ENJEU DU COLLÈGE

Le collège est présenté, depuis sa création, comme le point stratégique du parcours scolaire ainsi que le lieu où se cristallisent tous les problèmes du système éducatif. Et c'est ainsi que ministre après ministre, chacun y est allé de sa réforme, qui n'aura fait qu'ajouter un mauvais coup aux mauvais coups précédents : réduction des horaires par la création des horaires planchers, par la mise en place des parcours de découverte puis des IDD, création puis suppression des heures de remise à niveau, des quatrièmes et troisièmes technologiques, des sixièmes de consolidation, quatrièmes d'aide et de soutien, troisièmes d'insertion...

Etait-ce un hasard si le collège se trouvait au centre des questions du « Grand débat » à l'origine du rapport Thélot ?

Non, pas de hasard car la nouvelle classe de troisième, qui se mettra en place à la rentrée 2005, remet de nouveau en cause un collège de qualité pour tous, par l'introduction d'une option préprofessionnelle de 6 heures qui oblige les élèves la choisissant à abandonner la LV2.

Non, pas de hasard avec le rapport Thélot, présenté le 12 octobre au Premier Ministre, pour être, quoi qu'en dise Fillon, la base de la nouvelle loi d'orientation devant remplacer celle de 1989: il revoit à la baisse les exigences du collège en instituant un « socle commun minimum » que les élèves devront maîtriser à la sortie du collège, condition à la poursuite d'études .

Décidément, on aura tout essayé pour mettre à mal le collège... sauf de lui donner les moyens nécessaires afin de réaliser enfin le «collège unique»: celui de la réussite pour tous les élèves !

Un fonctionnement national de plus en plus menacé

En discutant avec des enseignants d'autres collèges, n'avez -vous pas l'impression qu'aucun collège ne fonctionne de la même façon ?

→aujourd'hui c'est déjà : des cursus différents selon les collèges à cause des IDD et des deux heures non affectées utilisées selon les projets proposés par les enseignants (parfois plutôt par les chefs d'établissement) mais aussi par le biais de dotations horaires qui, si elles semblent équitables, instaurent une grande différence parmi les établissements.

Les troisièmes à projet professionnel ou à projet technologique sont organisées de façon très diverse selon les établissements.

→avec la SMR et la nouvelle loi d'orientation issue du rapport Thélot, ce serait 8 % à 10 % de la dotation horaire globale laissée au libre usage de l'établissement (*p88 et 101*), une dotation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 25 % de la dotation horaire dévolue sur critères spécifiques de manière à promouvoir la mixité sociale et le soutien des élèves les plus en difficulté, la possibilité de se concentrer sur quelques points du programme dans les établissements les plus difficiles.

Une pré-orientation déjà bien amorcée

→aujourd'hui c'est déjà : l'utilisation des bonus introduits dans PAM, les troisièmes à projet professionnel ou technologique

→l'année prochaine ce sera : la suppression de la LV2 pour les élèves de troisième qui choisissent l'option pré professionnelle de 6 heures

→avec la SMR et la nouvelle loi d'orientation issue du rapport Thélot ce serait :le retour à une pré-orientation dès la cinquième par la proposition d'instaurer un cycle de diversification par le biais d'options proposées uniquement aux élèves ayant acquis le socle commun, les autres élèves auraient droit aux options uniquement pour acquérir ce seul socle appauvri (lire, écrire compter, s'exprimer, cliquer et vivre en société).(p52 à 60)

Explosion des statuts des enseignants

→ aujourd'hui c'est déjà des compléments de service sur plusieurs établissements ou en SEGPA, l'utilisation d'HSE pour remplacer les enseignants par des professeurs non TZR, des arrangements à l'interne en utilisant les TZR pour pallier aux besoins divers des établissements, l'utilisation des TZR sur des remplacements à l'année en privilégiant, pour les remplacements de courte durée, l'utilisation de précaires.

→ avec la SMR et la nouvelle loi d'orientation issue du rapport Thélot ce serait :

* la bivalence inscrite dans la formation des PLC qui auront vocation à intervenir en CM2 car celui-ci appartiendra au cycle des approfondissements; pour la même raison, les PE pourront enseigner en sixième (p112).

Des diplômes au rabais

La loi d'orientation de 1989 proposait l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau baccalauréat, mais il semble bien que le gouvernement préfère baisser ses exigences et se contenter « d'assurer que l'ensemble d'une classe d'âge maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire les compétences nécessaires, notamment comportementales, à une vie personnelle et à une intégration sociale réussies »

→ aujourd'hui c'est déjà : l'insistance à vouloir substituer les compétences aux connaissances et à remplacer l'étude des programmes par l'éducation à la citoyenneté pour les élèves en échec scolaire, la tentative de mettre en place l'utilisation de grilles de compétences pour l'orientation des élèves de troisième, le B2i (brevet qui peut être validé par tous les adultes maîtrisant l'usage de l'informatique)

→ avec la SMR et la nouvelle loi d'orientation issue du rapport Thélot ce serait : la formation initiale réduite au strict minimum «le socle commun» (p55) et considérant qu'«il y aura une petite part d'élèves qui ne parviendra pas à acquérir le socle commun» ceux-ci seront sortis du collège à la fin du cycle de diversification et bénéficieront d'une « créance leur permettant ultérieurement de bénéficier d'une formation articulée sur leur expérience » et « qui pourra déboucher sur une validation adaptée à leur projet professionnel » La suppression de la discipline Histoire géographie au profit de ce que le rapport Thélot appelle « humanités »(p60)

RAPPORT THELOT ET COLLEGE

PROPOSITIONS THELOT :

* La scolarité est découpée en 3 cycles : cycle des apprentissages de base (Grande section de maternelle, CP, CE1), cycle d'approfondissement (CE2, CM1, CM2, 6^{ème}) et cycle de diversification (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}).

* Un socle commun de l'indispensable « afin d'assurer que l'ensemble d'une classe d'âge maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire les compétences nécessaires notamment comportementales à une vie personnelle et à une intégration sociale réussie » : français, mathématiques, anglais de communication internationale, technologie de l'information et de la communication, apprentissage de la vie en commun. Des matières secondaires qui font partie des enseignements communs fondamentaux ou des enseignements complémentaires.

* 50 à 70 heures (soit 1h30 à 2h par semaine) attribuées à l'éducation à l'orientation qui « doit s'articuler avec certains enseignements ».

* En 6^{ème}, les élèves choisiront des approfondissements uniquement quand les éléments du socle commun de l'indispensable seront maîtrisés. A partir de la 5^{ème}, les éléments complémentaires seront choisis par les élèves en fonction des possibilités de l'établissement et de leur projet personnel.

* Ceux qui ne maîtrisent pas le socle commun à l'issue de leur scolarité auront une « créance leur permettant ultérieurement de bénéficier d'une formation qui pourra déboucher sur une validation adaptée à leur projet professionnel ».

NOS REMARQUES :

* Les professeurs des écoles pourront intervenir en 6^{ème} et les professeurs de collège en primaire, ce qui s'accompagne d'un retour à la bivalence (enseignement de deux disciplines) dans le recrutement des enseignants.

* Le socle commun est réduit au strict minimum, les savoirs et les contenus sont limités, les exigences sont réduites, l'éducation à la vie en commun prend une place exorbitante. Certaines matières disparaissent (histoire géographie), d'autres sont regroupées (sciences, arts...) ou deviennent optionnelles.

* La forte diminution du nombre de conseillers d'orientation psychologues dont le rôle est réduit à l'information, reportera inévitablement la prise en charge des heures d'orientation sur les enseignants (cela sera compris dans l'alourdissement de 4 à 8h du temps de service).

* Une partie des élèves ne travaillera que le socle commun. C'est l'abandon d'une culture commune et de l'enseignement de toutes les disciplines.

* Le rapport Thélot renonce à obtenir des résultats pour tous les élèves et renvoie à la « formation tout au long de la vie » au lieu de donner des moyens à la formation initiale pour réussir. Toutes les études montrent que pour bénéficier d'une formation continue efficace, il faut disposer d'une solide formation initiale.

LES PROPOSITIONS DU SNES :

* Des programmes cohérents, portant sur des savoirs formateurs et des compétences multiples, qui préparent tous les élèves à poursuivre leurs études dans les trois voies diversifiées du lycée.

* Revenir sur les amputations de certains horaires disciplinaires et garantir des programmes nationaux

* Une dotation horaire qui permette d'alléger les classes et de généraliser le travail en petits groupes.

* Prévenir l'échec scolaire dès la maternelle et le primaire.

* Un recrutement en personnels qualifiés (professeurs, surveillants, conseillers d'orientation psychologues, CPE, documentalistes, assistants sociaux, infirmières et ATOSS) et en nombre suffisant.

* Un service d'enseignement allégé de 3 heures laissant du temps pour la concertation et le travail en équipe souhaité par les collègues.

LE CONSTAT : «DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES »

- hausse du taux d'accès au bac : de 34 % en 1980 à 69 % en 2002 (avec oubli de la baisse de ces dernières années)
- hausse du taux d'accès au supérieur : de 10 à 30 % pour les enfants d'ouvriers

Mais des inégalités demeurent : les enfants de cadres accèdent au bac à 89 % contre 46 % pour les enfants d'ouvriers (en plus grand nombre dans les séries technologiques ou dans la voie professionnelle) ; 80 % des enfants de cadres font des études supérieures contre 30 % des enfants d'ouvriers.

LES PROPOSITIONS THÉLOT :

Mise en place d'un « socle commun des indispensables » et d'enseignements communs de la grande section de maternelle à la 3^{ème}, avec personnalisation du rythme et des contenus dès 5 ans, enseignements complémentaires « choisis » accessibles uniquement à ceux qui maîtrisent les deux premiers (voir fiche collège):

- Socle commun : 2 piliers (français et maths), 2 compétences (anglais de communication internationale et TICE), éducation à la vie en commun (« de la politesse à la chose publique », respect élémentaire de soi et des autres, « la parole plutôt que les cris, écouter sans interrompre, saluer au début et à la fin d'une rencontre ... »)
- Enseignements communs : EPS, langue vivante, travail manuel, technologie, repères dans l'espace et le temps, sciences

Le rapport Thélot ne prévoit aucune obligation de réussite : ceux qui ne maîtriseraient pas le socle commun à l'issue de la 3^{ème}, « bénéficieraient » d'une aide à l'insertion, ainsi que du « droit à une formation tout au long de la vie ». Les autres seraient dirigés vers le lycée professionnel (insertion professionnelle), le lycée technologique (études supérieures courtes), le lycée général (études supérieures longues) (voir fiche lycée).

L'AVIS DU SNES : CONTRE LE SOCLE COMMUN, LA CULTURE COMMUNE.

Sous prétexte de répondre à la double question de l'échec scolaire et de la persistance des inégalités, Thélot propose, avec le socle commun, une école à plusieurs vitesses, dès le primaire, qui aboutira à conforter les inégalités sociales tout en gommant – en théorie- le sentiment d'échec. C'est une pensée réactionnaire qui, à l'idée « d'éducabilité universelle », oppose les notions de « talents » et de « compétences », comprenons « dons » et « mérite ». Il s'appuie sur la souffrance des élèves et des maîtres dans le « collège unique » pour refuser le « collège de la réussite pour tous » que nous voulons et qui reste à construire. Son modèle est celui d'une école qui accompagne et non d'une école qui contribue à réduire les inégalités.

La notion de culture commune prônée par le SNES est toute différente. Son objectif est l'élévation générale des savoirs afin de donner à chacun les outils d'émancipation intellectuelle indispensables à l'élève, pour jouer un rôle actif dans la société. C'est aussi la condition de l'élévation générale des qualifications dont toutes les études montrent la nécessité.

La culture commune ne saurait se réduire à quelques connaissances élémentaires ; elle doit s'appuyer sur des programmes intéressants, cohérents et assimilables, des savoirs formateurs et des compétences multiples qui préparent tous les élèves à poursuivre leurs études dans les trois voies diversifiées du lycée. L'acquisition de cette culture commune doit profiter de l'allongement de la scolarité

La diversification des parcours, au nom du choix des élèves, dont on sait qu'il est socialement prédéterminé, porte le risque de recréation de filières ségrégatives ; de même, la diversification des disciplines conduirait à une spécialisation précoce des élèves qui pénalise toujours les élèves les plus défavorisés. Par contre Thélot n'aborde pas la question de la diversification des pratiques pédagogiques qui devrait être une priorité.

Le SNES a joué par le passé un rôle moteur pour démocratiser les enseignements de second degré, ouvrir beaucoup plus largement l'accès à des études plus longues pour l'ensemble des jeunes. Dans les années 60 et 70, pour lutter contre la sous-formation, il a fallu lutter contre les filières ségrégatives au collège, puis contre l'éviction précoce d'un grand nombre de jeunes en fin de Cinquième. Dans les années 80 et 90, il a fallu imposer l'idée d'un accès très élargi aux lycées, rendu impératif par les évolutions économiques mais aussi sociales et culturelles. Pour nous, le collège doit continuer à accueillir l'ensemble de la classe d'âge, sans palier d'orientation.

L'ENJEU :

la réussite du plus grand nombre possible d'élèves. Pour le SNES, la nécessité de relancer l'ascenseur social.

LES PROPOSITIONS DE THÉLOT :

- Réaffirmation rapide des 3 voies (professionnelles, technique et générale) mais limitation de l'offre d'enseignement pour les 3.

* diminution du nombre de Bep, de Bacs pro et de Bacs Techno avec donc abaissement pour chacun d'entre eux du niveau de qualification sous couvert de plus grandes chances de mobilité.

* tir groupé contre les options dans le général (Comme elles sont connotées socialement, autant les supprimer !)

- Contenus :

* disciplines générales :

- remise en cause de la littérature

- introduction d'une « formation de la personne » assurée par le directeur de la vie éducative et tout intervenant interne ou externe à l'établissement.

- langues vivantes (cf. fiche Langues Vivantes)

* disciplines techniques et professionnelles :

alignement sur les secteurs d'activités sur lesquels ils débouchent.

- Détermination dès la 2^{nde} : tronc commun et enseignements spécifiques

- Passerelles : une formule incantatoire sur la nécessité de les développer (y compris fin de 1^{ère}).
Seule proposition : la prise en compte d'acquis partiels.

- Les personnels : outre les propositions générales de modification des statuts..., Thélot préconise de développer le recrutement de « professeurs associés » notamment dans l'enseignement technique et professionnel.

- Les élèves : création du statut de « lycéen professionnel » à mi-chemin entre le lycéen et l'apprenti (rémunération pour le travail en entreprise).

ANALYSES ET PROPOSITIONS DU SNES :

- Thélot propose en fait un appauvrissement généralisé de l'offre de formation doublé d'un désengagement de l'Etat au profit du monde de l'entreprise (cf. contenus, professeurs associés...) et des intérêts économiques. Autrement dit des contenus au rabais avec des moyens au rabais. Conséquences : des contenus pilotés à terme par les entreprises locales, notamment dans l'enseignement technique et l'enseignement professionnel ; un accroissement des inégalités entre les élèves selon leur origine sociale : quels élèves et dans quels lycées pourront avoir un vrai choix en matière d'enseignements spécifiques ? Quelle égalité quant à la poursuite d'études ? De plus, la prise en compte d'acquis partiels en guise de passerelle laisse resurgir le spectre du bac par unités capitalisables ou à la carte, autrement dit par validation de compétences... A moyen terme, on peut se poser la question dans ce contexte, du devenir de l'examen national.

La détermination dès le 2^{nde} va dans le sens de la baisse de l'offre, des moyens par l'Education Nationale et poursuit par la filiarisation entamée dès la 6^{ème} voire avant, c'est-à-dire poursuit la politique de tri social qui sous tend le rapport.

La proposition du statut de « lycéen professionnel » est inacceptable : elle traduit là aussi un désengagement de l'Etat au niveau des bourses et de l'aide sociale inadmissible.

Enfin, la volonté de développer le recrutement de « professeurs associés » est un autre coup de butoir porté au Service Public d'Education.

Le SNES a d'autres ambitions pour les élèves : des contenus ambitieux pour tous dans un Service Public qui se donne les moyens de les mettre en œuvre, sans sacrifier aux intérêts privés et économiques d'aucune sorte, seule garantie d'une véritable égalité des chances et de la réussite.

LES QUESTIONS :

- Quelles langues vivantes enseigner dans le Service Public ?
- Dans quelles conditions ?
- Avec quel objectif ?

LES PROPOSITIONS DE THÉLOT :

- « anglais de communication internationale » à partir du CE2 (puis continuation en 6^e et en 2nde).
- LV3 en lycée uniquement pour la série Lettres et Langues.
- Préconisation du développement des sections européennes et des compétences transversales en anglais.
- Référence soulignée au cadre européen des langues.

ANALYSES ET PROPOSITIONS DU SNES :

- Fin de toute diversification linguistique. C'est net pour la LV1, pour la LV2, le discours récurrent sur la nécessité de diminuer le nombre d'enseignements offert va dans le même sens. Enfin, la LV3 n'étant réservée qu'à quelques élèves de L, l'offre s'étiolera encore plus vite qu'aujourd'hui.

Conséquence : apprendre une langue à « faible diffusion » risque de n'être à court terme possible qu'en dehors du service public.

Pour le SNES, le Service Public doit au contraire assurer une réelle diversification de l'offre linguistique à tous les niveaux de la scolarité.

- Appauvrissement des contenus s'inscrivant dans une vision utilisatrice voire mercantiliste des langues vivantes. Il ne s'agit pas uniquement de l'attaque habituelle contre la dimension culturelle, mais d'une attaque en règle au niveau purement linguistique avec la réduction des Langues Vivantes à un « savoir-faire » ou de l'anglais en particulier à un « anglais compréhensible pour tous ». Le cadre européen peut-être utilisé à ces fins.

Conséquences : le Service Public proposera un kit linguistique minimum, à charge pour les familles les plus favorisées de l'étoffer et d'apporter l'élargissement culturel par le biais de cars privés, de séjours onéreux etc...

Pour le SNES, le Service Public doit offrir, pour les langues comme pour les autres disciplines, des contenus ambitieux pour tous en se donnant les moyens matériels de leur réalisation.

- Mise en place de groupes de niveaux par compétence, le cadre général de fonctionnement du système éducatif proposé par Thélot laisse la porte ouverte au retour des recommandations de la circulaire du 30 août 2001, à savoir création de groupes de compétences quel que soit le niveau d'étude d'une langue, son nombre d'années ou encore son rang (LV1, LV2, LV3...)

Pour le SNES, il s'agit au contraire de respecter la référence à la classe, de ne pas morceler un enseignement en compétences, de tenir à l'évaluation des Langues Vivantes dans le cadre de l'examen national, de diminuer les effectifs et d'augmenter les horaires.

- Sections euro et compétences en anglais :

- Ce sera probablement le seul moyen de faire autre chose que de l'anglais de communication internationale
- Risque accru d'élitisme
- C'est un bon moyen pour faire entre la bivalence des enseignants, préconisée par le rapport sans trop de vagues !

LE CONSTAT DE LA COMMISSION :

- Dans les grandes agglomérations, les quartiers se sont fortement polarisés, sont plus homogènes, donnant naissance à des ghettos.
- Si elle n'est pas excessive, l'hétérogénéité fait progresser.
- La qualité de l'éducation n'est pas égale partout, même quand on améliore l'offre en multipliant les options ou en augmentant les moyens.

Des oublis :

- Le rôle du privé dans la création des déséquilibres, le cas de notre académie est patent, notamment à Lille, Roubaix Tourcoing, où les entrées dans le privé en 6^{ème} sont supérieures à celles dans le public !
- Les « efforts » en ZEP ont toujours été limités et sont en forte régression. A contrario, des résultats notables sont obtenus dans les établissements sensibles dotés de gros moyens, ce que confirme la récente enquête de Piketty dans le primaire.

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION :

Améliorer les évaluations

Différencier le traitement des établissements, en renforçant leur autonomie, au moyen de contrats qui permettent de différencier les moyens.

Des pratiques dérogatoires en zone d'éducation prioritaire: ne plus nommer de néotitulaires en REP, étendre le rôle du chef d'établissement aux nominations, au profilage des postes, aux pratiques pédagogiques et aux programmes, renforcer la présence des parents mais aussi des autres partenaires (police, élus, associations...et surtout entreprises), attribuer des primes spécifiques et des avantages de carrière aux personnels,...pour les aider, des équipes volantes de professeurs chevronnés !

Dans les cas « extrêmes » la commission propose d'introduire soit le « busing », déplacer les élèves, soit la souplesse de la carte scolaire en l'étendant à la ville. Dans les 2 cas, on ferme des établissements.

Quelques remarques :

Peu de choses précises sur les moyens, sauf pour dire qu'il s'agit de les répartir de façon inégalitaire, au profit des établissements difficiles. Dans le contexte actuel, cela ressemble à des redéploiements.

Le problème de la mixité est abordé de façon étroite, sans lien avec les évolutions de la société. Rien n'est dit sur les autres politiques qui influencent la création des ghettos, sur les responsabilités de l'ensemble de la société, à travers la ségrégation spatiale (logements...) et l'absence d'hétérogénéité sociale et culturelle dans ces quartiers. Tout ne serait donc qu'une question de pédagogie et d'investissement des enseignants.

Une tentation dangereuse d'enfermer les établissements difficiles dans une spécificité (pratiques dérogatoires, programmes spéciaux, évaluations qui porteraient sur quoi ? les résultats scolaires ou la paix sociale ?). Nous y voyons le risque d'une pédagogie pilotée par les IA, pédagogie soumise à des objectifs de gestion des flux et des moyens.

QUE DIT LE SNES SUR LA QUESTION ?

Il faut profiter de la baisse démographique pour renforcer les moyens de l'école publique, et donner des moyens supplémentaires sans jouer la concurrence entre les établissements par le biais des projets.

Il faut repenser le rapport public / privé, la carte scolaire, la construction scolaire (établissements inférieurs à 600 élèves). Il faut une vraie politique de l'éducation prioritaire. La « relance » de 1998 s'est faite à moyens constants, les établissements ne reçoivent que 8 % de moyens supplémentaires. Nous revendiquons moins de 20 élèves par classe, un travail plus systématique en petits groupes sur l'ensemble des disciplines.

Nous réclamons pour les enseignants, 3 heures de décharge pour la concertation et la réflexion.

La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants de recentrer l'enseignement sur les apprentissages plutôt que sur les activités périphériques.

Il faut en outre mettre sur pied des équipes pluri-professionnelles (surveillants, CPE, COP, documentalistes, personnels Atoss) et défendre le caractère national de l'école (programmes, gestion des personnels).

Dans notre académie, où plus de 30 % des élèves sont affectés dans des collèges ZEP, la mise en place d'un système dérogatoire tel que le prévoit la commission Thélot ne peut que favoriser un tri social, au détriment des élèves de milieux populaires.

RAPPORT THELOT ET SERVICE DES ENSEIGNANTS

LA SITUATION :

Le service des enseignants, défini par les décrets de 1950, est un service hebdomadaire, avec un maximum fixé à 18h. L'unité de compte est l'heure d'enseignement qui recouvre la totalité des fonctions, ce qui induit un travail global (15h x 3 ou 18h x 2,5) de 45h hebdomadaires.

Nous avons réussi à faire prendre en compte des charges supplémentaires par le biais de l'ISOE part fixe et part modulable, juste reconnaissance que le travail des enseignants ne se borne pas aux cours. Depuis, d'autres alourdissements sont constatés :

- les emplois du temps des élèves, en collège comme en lycée, de plus en plus compliqués aboutissent à une augmentation du temps de présence bien supérieur aux obligations de service.
- la multiplication des tâches et des réunions (heure de vie de classe, concertations disciplinaires ou transversales, réunions parents-profs, liaisons CM2-6^{ème} et 3^{ème} – 2^{nde} ...).

LES PROPOSITIONS DE THÉLOT :

Allonger le temps de service de 4 à 8h, de manière obligatoire pour les néo-recrutés polyvalents, « proposée aux choix » pour les autres PLC.

Cet allongement du temps de présence, qui serait « prise en compte », sans autre précision « dans la rémunération », doit permettre de redéfinir le travail des enseignants qui ne sera plus décompté uniquement en heures d'enseignement mais inclura aussi du temps de surveillance, notamment dans le cadre d'études surveillées, ou encore de remplacement à l'interne. En ce qui concerne les rencontres avec les parents, le rapport suggère qu'elles aient lieu « à des moments compatibles avec les activités professionnelles des parents (après 18h, le samedi, etc.) ».

Ce qui reste très flou dans le rapport :

- la rémunération proposée pour prendre en compte ces tâches dites nouvelles
- la confusion entre le temps de présence réel dans l'établissement et les fonctions supplémentaires reconnues par Thélot

NOS REMARQUES :

Sur le financement : pour 400 000 enseignants dans le 2nd degré, rémunérer 2 heures supplémentaires pour 4 heures de présence supplémentaires (sachant qu'une HSA vaut environ 1 000 €) représenterait 800 millions d'euros, le double pour 8 heures ! On peut toujours croire en la volonté d'augmenter la masse salariale mais, vu les choix budgétaires actuels, c'est par le redéploiement de l'existant que seront financées les tâches nouvelles et supplémentaires, sans déboursier plus et même en faisant, in fine, des économies. A titre d'exemples :

- l'ISOE part fixe correspond à 1 HSA
- l'ISOE part modulable correspond à 1 HSA
- l'heure de vie de classe donne 10 HSE (1/4 d'HSA)
- l'heure de 1^{ère} chaire correspond à 1 HSA
- les suppléances internes sont rémunérées en HSE
- le volume des HSA est de 800 000 (soit 2 par enseignant)

Soit un total minimum de 4 HSA par enseignant, de quoi financer les 8 heures proposées par Thélot ! Individuellement les gains pourront être de très faibles à rien du tout. Collectivement, nous ne gagnerons rien, en dehors de l'individualisation des services en fonction des besoins et de la fin de la définition hebdomadaire des dits services.

LES REVENDICATIONS DU SNES :

Une définition hebdomadaire de nos services en gardant l'heure d'enseignement comme unité de compte. Une réduction horaire pour tous avec harmonisation entre agrégés et certifiés.

Un élargissement de l'heure de 1^{ère} chaire.

Une réduction d'horaire spécifique pour les personnels des établissements relevant de l'éducation prioritaire

Une intégration dans le temps de service défini des tâches de concertation, de suivi des élèves, des réunions.

RAPPORT THELOT, SYNDICATS ET FEDERATIONS DE PARENTS

ILS APPROUVENT GLOBALEMENT : UNSA, SGEN CFDT, FCPE, PEEP

UNSA : En fixant comme principale évolution la définition d'un socle commun de connaissances et de compétences à faire acquérir à tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire, le rapport cible bien l'une des questions clés pour la démocratisation de notre système éducatif. Le SE-UNSA considère également qu'il est fondamental d'ouvrir sérieusement la piste d'une personnalisation des apprentissages pour parvenir à la maîtrise de ce socle.

SGEN et CFDT : partagent le principe des 8 programmes d'action exprimés dans le rapport de la commission Thélot et se satisfont du principe d'un " socle commun " devant être acquis par chaque élève à l'issue de sa scolarité obligatoire.

FCPE : Les recommandations majeures du rapport de la Commission Thélot constituent une base de travail novatrice et courageuse de nature à faire évoluer le système éducatif dans l'intérêt de chaque jeune... Elle estime que les recommandations majeures du rapport de la Commission Thélot constituent une base de travail novatrice et courageuse de nature à faire évoluer le système éducatif dans l'intérêt de chaque jeune. ..Elle défend l'affirmation de la nécessité d'un socle commun de connaissances, de compétences et de comportement.

PEEP : se félicite de la reconnaissance de la notion de socle commun dont elle demande depuis de nombreuses années une définition claire. La maîtrise des apprentissages fondamentaux est un préalable incontournable à tout approfondissement des connaissances.

ILS CONDAMNENT : FSU et SNES, CGT, SUD, FO, UNEF

CONTRE LA NOTION DE SOCLE COMMUN

SNES : La maîtrise d'un socle commun reposant sur une conception réductrice des savoirs, des compétences et des comportements reste opposée de fait à l'idée d'objectif collectif pour le système éducatif en terme d'accès au niveau bac et à l'enseignement supérieur.

FSU : En substituant l'objectif de faire acquérir un socle commun de fondamentaux à l'objectif d'une élévation ambitieuse des qualifications, le rapport tourne le dos aux besoins d'une véritable insertion des jeunes dans notre société.

SNEP : L'EPS est mise en danger par la référence à un " socle de l'indispensable " dont elle est exclue avec de nombreuses autres disciplines dites obligatoires mais de fait considérées comme secondaires. Il y a un risque de diminution importante des horaires d'EPS ou de réorientation de ses objectifs, en particulier pour les élèves en difficulté.

SNUEP : se fixer des objectifs à minima conduit l'école à entériner les clivages sociaux, ce que le SNUEP ne peut accepter. Il condamne de même la quasi absence de passerelles entre les voies, le décalage des formations sur les besoins de l'entreprise, la réduction de l'offre de bacs professionnels ou la création d'un statut du lycéen professionnel aligné sur celui d'apprenti.

SNUIPP : condamne ces enseignements différenciés car ils ouvriront la voie à une orientation précoce qui pénalise toujours les élèves les plus défavorisés.

CGT : Si la Cgt partage l'objectif de définir une culture commune devant être acquise par chaque jeune, celle-ci ne peut être conçue comme un minimum. Elle préconise au contraire l'allongement de la scolarité jusqu'à 18 ans dans le cadre du service public d'éducation et d'orientation.

FO : Force Ouvrière conteste la restriction apportée aux savoirs par la mise en place d'un « socle commun des indispensables » sans référence aux programmes nationaux qui, en gommant certaines disciplines, exclurait du champ des connaissances un certain nombre d'élèves.

TRI SOCIAL

SNES : Le droit à une formation complémentaire, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, ouvert aux élèves qui ne maîtriseront pas le socle commun des indispensables au moment du passage d'un cycle à l'autre risque de devenir très rapidement une redoutable machine à exclure les jeunes du système éducatif.

SUD : Ce rapport annonce la fin du collège unique, qui certes n'avait jamais vraiment existé dans le quotidien, mais qui restait un objectif atteignable. Il s'agit maintenant d'offrir un SMIC culturel à chaque élève, évoqué en son temps par C.Allègre.

CONTRE LES ATTEINTES AUX STATUTS

SNES : condamne la codification pointilleuse des activités hors enseignement dans l'établissement, l'allongement de la durée effective de service (plus de 40 heures selon une étude de la DEP, ministère de l'EN), la polyvalence et le remplacement à l'interne.

SNEP : le métier des enseignants se trouve profondément modifié par la survalorisation de la question de l'éducation au détriment de la formation. Le rapport masque la complexité de l'enseignement, multiplie encore les tâches des personnels et alourdit leurs services.

SNUEP : Il n'est pas question d'accepter de transformer le métier d'enseignant en celui d'animateur généraliste qui suppléera à la suppression d'autres catégories de personnels.

FSU : ce n'est pas en niant la professionnalité des personnels et leur place dans le système éducatif, ce n'est pas en alourdissant leur tâche, ce n'est pas en créant de nouvelles hiérarchies ou en changeant le statut des écoles primaires que l'on peut aujourd'hui lutter contre l'échec

UNSA : désapprouve l'allongement du temps de service des enseignants.

SUD : la redéfinition des missions de l'enseignant constitue une attaque sans précédent de leurs statuts. Flexibilité, polyvalence sont ici déclinées dans tous les sens, aux dépens de la qualité.

SNALC : rejette la disparition de la transmission des savoirs dans la scolarité obligatoire, l'allongement sans réelle contrepartie du temps de travail des professeurs, la création d'un corps de professeurs de collège bivalents.

ELEVONS LE DEBAT !

UNSA : épingle les « conservateurs » qui ne verraient pas que le rapport concilie élévation du niveau de culture et de qualification pour le plus grand nombre et maîtrise du socle commun des indispensables

FCPE : condamne les « tenants de l'immobilisme » qui assimilent le socle commun à un smic culturel, car « le SMIC est une conquête sociale »